

■ **Décision n° 2026 - 03**

Objet : Repas festifs : animation musicale



Le Président du Centre Communal d'Action Sociale de Creil,

- Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L. 2122-22,
- Vu la délibération n° 15 du Conseil d'administration du CCAS en date du 21 août 2020, certifiée exécutoire le 25 août 2020, portant sur l'élection de Monsieur Cédric LEMAIRE en qualité de Vice-président du CCAS,
- Vu la délibération n° 16 du Conseil d'administration du CCAS en date du 21 août 2020, certifiée exécutoire le 25 août 2020, portant délégation de pouvoirs du Conseil d'administration au Vice-président du CCAS, notamment pour la préparation, passation, exécution et règlement des marchés publics de travaux, de fournitures et de services, à charge pour lui de rendre compte à chacune des réunions du conseil d'administration.

■ **Considérant :**

Que le CCAS Nicole CAPON de Creil organise 3 repas festifs au sein de ses résidences autonomie (le 3/03/26 à Faccenda, le 10/03/26 à Somasco et le 17/03/26 à Leroy).

■ **Décide :**

Article 1 :

De signer avec la Société Roby Spectacle une convention pour assurer l'animation musicale de 12h00 à 14h00 pour ces 3 repas festifs, pour un montant total de 1950€.

De signer

Article 2 :

D'imputer la dépense correspondante à l'antenne 4840 Animation sociale, nature 6113 prestation de service.

Article 3 : Il sera rendu compte de la présente décision à la prochaine réunion du conseil d'administration

Article 4 : La présente décision peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif d'Amiens sis - 14 rue Lermarchier - 80000 Amiens - dans un délai de deux (2) mois à compter de la date à laquelle elle est certifiée exécutoire. Le tribunal administratif peut être saisi au moyen de l'application télérecours citoyen accessible par le biais du site www.telerecours.fr.

Creil, le 19 janvier 2026

Pour le président et par délégation,
Le vice-président du CCAS



Cédric LEMAIRE

Envoyé en préfecture le 10/02/2026

Reçu en préfecture le 10/02/2026

Publié le



ID : 060-216001743-20260210-01_2026_4-AR



Envoyé en préfecture le 10/02/2026

Reçu en préfecture le 10/02/2026

CONFIRMATION

Publié le

D'ARTISTES

RÉSERVATION

ID : 060-216001743-20260210-01_2026_4-AR

S²LOW

N°

2026-03-03

ENTRE LES SOUSSIGNÉS

Monsieur: **Lemaire Cédric**

06 10 37 00 34

Adresse : 2 rue Edouard Branly

CP.Ville : **FR-60175 CREIL**

Agissant au nom de : **CCAS DE CREIL**

En sa qualité de : **Président**

Nom(s) de l'artiste(s) : **Roby et Caroline animation musicale 60 70 80 et + variée**
contact Caroline 00 32 496 10 96 87

Il a été convenu et arrêté ce qui suit :

L'organisateur engage sous sa responsabilité civile et financière, l'artiste qui accepte aux conditions suivantes :

Lieu de la représentation : **résidence Faccenda - 1 rue de Verdun**

Date : **mardi 3 mars 2026**

Durée du spectacle : **4 heures sur place avec pauses musicales**

Heure de passage : **12h00 à 16h00**

Installation du matériel vers : **11h00**

Genre de spectacle : **animation musicale dansante**

La présente réservation est calculée comme suit :

Salaire de l'artiste :

650,00 € TTC charges sociales incluses réglées par l'artiste

Payable par/en :

par mandat chorus pro

Frais d'agence Roby Spectacles htva :

- €

Tva 21 % sur frais d'agence :

- €

Total frais d'agence Tvac :

- €

Frais de route artiste :

- €

Total de :

650,00 €

par mandat chorus pro

Fait à Mettet le : **20-12-25**

La présente réservation doit nous être renvoyée avant le

16-01-26

A prévoir par l'organisateur : **boissons et repas pour les artistes en même temps que les convives**

Signature de l'organisateur

Pour le président et par délégation,
Le vice-président

Cédric LEMAIRE



ROBY SPECTACLES
http://robyspectacles.com
info@robyspectacles.com

Signature de l'artiste



CONFIRMATION D'ARTISTES	Envoyé en préfecture le 10/02/2026
	Reçu en préfecture le 10/02/2026
	Publié le

ID : 060-216001743-20260210-01_2026_4-AR

N° **2026-03-10**

ENTRE LES SOUSSIGNÉS

Monsieur: **Lemaire Cédric**
Adresse : 2 rue Edouard Branly
CP.Ville : **FR-60175 CREIL**

06 10 37 00 34

Agissant au nom de : **CCAS DE CREIL**
En sa qualité de : **Président**

Nom(s) de l'artiste(s) : **Roby et Caroline animation musicale 60 70 80 et + variée**
contact Caroline 00 32 496 10 96 87

Il a été convenu et arrêté ce qui suit :

L'organisateur engage sous sa responsabilité civile et financière, l'artiste qui accepte aux conditions suivantes :

Lieu de la représentation : **résidence Somasco 14 rue charles somasco**

Date : **mardi 10 mars 2026**

Durée du spectacle : **4 heures sur place avec pauses musicales**

Heure de passage : **12h00 à 16h00**

Installation du matériel vers : **11h00**

Genre de spectacle : **animation musicale dansante**

La présente réservation est calculée comme suit :

Salaire de l'artiste :	650,00 €	TTC charges sociales incluses réglées par l'artiste
Payable par/en :		par mandat chorus pro
Frais d'agence Roby Spectacles htva :	- €	
Tva 21 % sur frais d'agence :	- €	
Total frais d'agence Tvac :	- €	
Frais de route artiste :	- €	

Total de : **650,00 €** **par mandat chorus pro**

Fait à Mettet le : **20-12-25**

La présente réservation doit nous être renvoyée avant le **16-01-26**

A prévoir par l'organisateur : **boissons et repas pour les artistes en même temps que les convives**

ROBY SPECTACLES
http://robyspectacles.com
info@robyspectacles.com

Signature de l'organisateur

Pour le président et par délégation,
Le vice-président

Cédric LEMAIRE



Signature de l'artiste



Envoyé en préfecture le 10/02/2026
Reçu en préfecture le 10/02/2026
Publié le
ID : 060-216001743-20260210-01_2026_4-AR

CONFIRMATION DE RÉSERVATION D'ARTISTES

N° **2026-03-17**

ENTRE LES SOUSSIGNÉS

Monsieur: **Lemaire Cédric**
Adresse : 2 rue Edouard Branly
CP.Ville : **FR-60175 CREIL**

06 10 37 00 34

Agissant au nom de : **CCAS DE CREIL**

En sa qualité de : **Président**

Nom(s) de l'artiste(s) : **Roby et Caroline animation musicale 60 70 80 et + variée**
contact Caroline 00 32 496 10 96 87

Il a été convenu et arrêté ce qui suit :

L'organisateur engage sous sa responsabilité civile et financière, l'artiste qui accepte aux conditions suivantes :

Lieu de la représentation : **résidence Leroy 1, rue docteur schweitzer (foyer étincelle sur le gps)**

Date : **mardi 17 mars 2026**

Durée du spectacle : **4 heures sur place avec pauses musicales**

Heure de passage : **12h00 à 16h00**

Installation du matériel vers : **11h00**

Genre de spectacle : **animation musicale dansante**

La présente réservation est calculée comme suit :

Salaire de l'artiste :	650,00 €	TTC charges sociales incluses réglées par l'artiste
Payable par/en :		par mandat chorus pro
Frais d'agence Roby Spectacles htva :	- €	
Tva 21 % sur frais d'agence :	- €	
Total frais d'agence Tvac :	- €	
Frais de route artiste :	- €	

Total de : **650,00 €** **par mandat chorus pro**

Fait à Mettet le : **20-12-25**

La présente réservation doit nous être renvoyée avant le **16-01-26**

A prévoir par l'organisateur : **boissons et repas pour les artistes en même temps que les convives**

ROBY SPECTACLES
http://robyspectacles.com
info@robyspectacles.com

Signature de l'organisateur

Pour le président et par délégation,
Le vice-président

Cédric LEMAIRE



Signature de l'artiste